

Vendredi 17 novembre 2023

Intelligence artificielle : la transparence, condition fondamentale d'un modèle européen éthique

Alors que l'Union européenne se détermine dans les jours à venir sur les grands principes de l'intelligence artificielle, nous réaffirmons l'absolue nécessité de placer l'éthique au cœur de l'action des pouvoirs publics dans l'encadrement de ces nouvelles technologies. Notre avenir en dépend. A ce titre et s'agissant en particulier des modèles d'intelligences artificielles génératives, **seul le principe intangible d'une transparence sur les données d'entraînement et sur les contenus générés pourra apporter des garanties aux citoyens et aux créateurs sur le respect de leurs droits.**

Nous soutenons pleinement l'émergence de champions européens vertueux qui seront demain des acteurs de notre souveraineté et des partenaires de notre rayonnement. L'innovation et la création ont besoin l'une de l'autre pour grandir au bénéfice de tous. **La transparence est un prérequis, pas un frein.** Elle est même une condition du développement serein des jeunes pousses françaises et européennes qui pourraient sinon être confrontées à la multiplication de contentieux juridiques. Cette transparence fait partie de l'ADN des développeurs : l'argument selon lequel ce serait **un obstacle technique ou un fardeau disproportionné n'est pas crédible.**

Dans ce contexte, la position de la France, dont la presse se fait le relais et qui s'opposerait à toute réglementation des modèles d'IA entraînés sur de vastes volumes de données (dits de fondation), nous étonne tant elle est contraire aux propos du président de la République à Villers-Cotterêts rappelant que « nous avons raison de défendre le droit d'auteur dans l'intelligence artificielle ». Il n'y aura pas d'IA générative qualitative sans industries créatives fortes ! Garantir la transparence, c'est non seulement protéger nos industries qui représentent une économie de la création durablement pourvoyeuse d'emplois et une part importante du PIB de notre pays ; mais c'est aussi assurer la fiabilité des contenus qui façonnent le développement des IA génératives pour éviter les comportements manipulateurs menaçant nos libertés fondamentales et nos principes démocratiques.

La position de la France nous oblige donc à réagir. D'abord parce que, même sans une réglementation spécifique des modèles de fondation, on ne peut pas sacrifier une obligation de transparence sans laquelle rien de solide ne peut être construit. Ensuite parce qu'on ne saurait imaginer une seule seconde que la France renonce à préserver les acquis communautaires auxquels elle a elle-même œuvré, en matière de soutien à l'innovation, de respect du droit d'auteur et des données personnelles ou de lutte contre les fausses informations.

Dans la dernière ligne droite des débats à Bruxelles, nous demandons au Gouvernement de retrouver une position claire, équilibrée et ambitieuse, garante des intérêts partagés des Européens, des créateurs et des entreprises innovantes.

Découvrez la liste des signataires





L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout le long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons leur travail en France et dans le monde.

Conformément à la législation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez de droits, dont ceux de l'accès, la rectification, la suppression de ces données, et d'un droit d'opposition à leur traitement, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Adami – 14-16 rue Ballu – 75311 Paris cedex 09.